



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX

Rapport préavis n° 12/08.2026 - section des infrastructures

Demande d'un crédit de CHF 233'000.00 pour financer le remplacement de deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission est composée de Sophie Rouquette Studer, rapportrice, Karim Ben Hamira et Jean-Maurice Chevalley. Stéphane Bautz et Benjamin Rappaz siègent comme suppléants. Frédéric Berthoud et Céline Farine Roggo étaient excusés.

La Commission s'est réunie le 7 septembre 2026 dans les locaux du Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP), au Centre technique communal (CTC), en présence de Mme Anouk Gäumann, municipale en charge du dossier, et de M. Stéphane Grand, chef du SEEP. La séance a été complétée par une visite du parc de véhicules du service. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour la clarté de leurs réponses.

1. Pertinence du projet

Le préavis s'inscrit dans le renouvellement du parc de véhicules du SEEP engagé depuis l'incendie de la déchetterie en juin 2020, qui avait détruit la majorité du matériel roulant du service. Les véhicules rachetés d'occasion dans l'urgence pour assurer la continuité des prestations se sont pour certains révélés en mauvais état, générant des frais de réparation importants. C'est le cas des deux véhicules visés par ce préavis, le Reform 880 S et le tracteur New Holland TL 90.

La Commission a souhaité obtenir une vue d'ensemble du parc de véhicules du SEEP, afin de savoir si cette demande de remplacement est ponctuelle ou si d'autres suivront. Le tableau ci-dessous en donne l'état actuel.

Véhicule	Date d'achat	Prix TTC	Énergie	Situation actuelle
Reform 880 S, multilift	2020 (mise en service 2004)	CHF 44'500.-	Diesel	Frais de réparation CHF 50'898.15. À remplacer maintenant.
Tracteur New Holland TL 90	2021 (mise en service 2001)	CHF 31'000.-	Diesel	Vendu en novembre 2025. Remplacé provisoirement par un véhicule de location. À remplacer maintenant.
Ford E-Transit	Mai 2026	CHF 19'900.-	Électrique	Remplace le Renault Trafic diesel, vendu.
Tracteur Kubota B3030	Mars 2025	CHF 18'000.-	Diesel	Occasion, acquis auprès de la commune de Préverenges.
Ford Ranger	Mai 2021	CHF 32'000.-	Diesel	Remplacement envisagé dans 10 ans, ou avant selon la volonté politique de disposer de véhicules électriques.
Goupil G5	Août 2020	CHF 40'900.-	Électrique	Occasion de 2018, toujours en service.
Iveco	Juillet 2020	CHF 63'004.50	Biogaz	À remplacer si plus de disponibilité de bornes de recharge dans la région.

Il ressort de cette vue d'ensemble que le parc a déjà évolué depuis les acquisitions faites dans l'urgence après l'incendie, et que la Municipalité mène une politique de renouvellement pragmatique plutôt que dogmatique. La transition vers des véhicules à énergie renouvelable

se fait chaque fois qu'elle paraît adaptée, avec la volonté de valoriser l'autoconsommation de la production photovoltaïque du CTC. Le site dispose de deux bornes de recharge, jugées suffisantes, le principal facteur limitant étant que les véhicules sont utilisés en journée. La recharge se fait donc sur la pause de midi, avec la possibilité de recourir au réseau en soirée.

La Commission relève que le besoin du service est aussi en hausse. Le SEEP reprend en effet en interne l'entretien des terrains de football de Marcy et du Vieux-Moulin. Le contrat qui liait la Commune à l'entreprise Terrasport pour l'entretien écologique du terrain du Vieux-Moulin est dénoncé pour le 31 décembre 2026, celui de Marcy l'ayant été dès 2024. Ces prestataires ne seront plus mandatés que pour des interventions exceptionnelles que le service ne serait pas en mesure de réaliser lui-même. En l'absence de données chiffrées, l'estimation de la rentabilité de ces mesures n'a pas été effectué par la Commission. Nous invitons toutefois la Municipalité et le SEEP à effectuer ces calculs.

La Commission salue le sérieux de l'analyse menée en amont pour définir les besoins et le cahier des charges des deux nouveaux véhicules, notamment le recours à un spécialiste en mécanique agricole pour le choix du tracteur.

2. Adéquation des solutions

Remplacement du Reform 880 S

Le véhicule actuel est un transporteur tout-terrain conçu pour un usage de montagne, ce qui ne se justifie pas au vu de la topographie de la Commune. Il a aujourd'hui 22 ans et a nécessité pour CHF 50'898 de réparations depuis son acquisition. Il devait être présenté au contrôle technique le 30 novembre 2026 ; l'échéance a été reportée au 1er février 2027, et le véhicule ne pourrait pas passer ce contrôle sans d'importants travaux de remise en état.

Le SEEP a redéfini ses besoins en lien avec les usages réels : lever et déplacer les huit bennes existantes, transporter de la terre, du gravier, du sable, des déchets verts, et une citerne d'eau. Le cahier des charges a ciblé un véhicule d'une charge utile de 3'500 kg, seuil qui permet une conduite par tous les employés à 40 km/h sans nécessiter un permis poids lourd.

Seule une solution électrique a été étudiée, pour réduire l'empreinte carbone du service et permettre l'autoconsommation de l'électricité solaire du CTC. Le surcoût par rapport à un véhicule thermique équivalent est d'environ 10%. La Municipalité propose de retenir un véhicule Iveco E-Daily électrique, choix motivé par son prix plus avantageux, la bonne expérience du service avec cette marque, et la proximité de son service après-vente. A titre informatif les batteries sont garanties 8 ans ou 250 000 km.

Le système multilift actuellement installé sur le Reform ne pourra pas être réutilisé, la transmission du nouveau véhicule étant électrique et non plus entraînée par prise de force. La capacité du bras de levage a été validée par un garage pour garantir le levage des bennes existantes.

La Commission a pris connaissance des offres reçues pour l'Iveco E-Daily et pour le Fuso eCanter ; ce devis est donné à titre indicatif car établi pour une autre commune. L'écart de prix est nettement en faveur de l'Iveco. Ce choix est renforcé par un changement d'importateur pour la marque Fuso en Suisse, qui limite pour l'instant la visibilité sur la suite de sa distribution et de son service après-vente.

Remplacement du tracteur New Holland TL 90

Ce tracteur, mis en circulation en 2001, a 25 ans. Il a généré CHF 18'783 de frais de réparation depuis son acquisition et a été vendu en novembre 2025. Le travail est actuellement assuré par un tracteur de location, pour un coût de CHF 7'500.- par an. La

Commission a demandé si une location sur la durée serait envisageable ; il en ressort que les contrats de location ne sont proposés que pour de courtes périodes de six mois.

La Commission a également questionné le choix du diesel. C'est le prix qui l'a emporté : un tracteur électrique coûterait environ quatre fois plus cher, avec une autonomie limitée à 4 à 5 heures. De plus, les tracteurs électriques tels que les Rigi ont été très peu vendus à date et l'on manque de recul sur leurs performances. Enfin, un biocarburant de synthèse a aussi été écarté, pour des raisons de prix et de logistique de stockage.

Le cahier des charges a été élaboré avec le soutien d'un spécialiste de la mécanique agricole. Six entreprises locales ont été sollicitées et un comparatif des offres établi. Le choix s'est porté sur un tracteur de 75 chevaux de modèle viticole, plus robuste qu'un modèle communal, complété par une lame à neige et une saleuse, deux équipements qui ne peuvent pas être repris du matériel actuel. Le préavis retient le modèle New Holland T.4.80 FS. Le SEEP recherchera, dès l'acceptation du préavis, un modèle de démonstration ou d'occasion récente afin de réduire le coût final de cet investissement.

3. Devis estimatif

Le devis présenté dans le préavis se détaille comme suit.

Poste	Montant CHF
IVECO E-Daily avec multilift	115'000.00
Tracteur New Holland T.4.80 FS, cabine et frontal inclus	77'705.00
Lame à neige	5'920.00
Saleuse	15'800.00
Divers et imprévus	1'115.00
Sous-total HT	215'540.00
TVA 8.1%, arrondie	17'460.00
Total TTC	233'000.00

La Commission relève que les montants indiqués correspondent à des équipements neufs et représentent une fourchette maximale, le service ayant l'intention de rechercher des solutions d'occasion ou de démonstration, aussi bien pour le tracteur que pour la lame à neige et la saleuse.

4. Incidence financière

La dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt. Elle sera amortie sur une période de 10 ans dès le 1er janvier qui suit le début de l'utilisation, à raison de CHF 23'300.- par an, le solde étant amorti la dernière année.

5. Impact sur l'environnement - Commission Climat et Durabilité

La Commission Climat et Durabilité apprécie que le présent préavis prévoie le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique (Iveco). Mais, après l'installation massive de panneaux photovoltaïques sur les toits de nos bâtiments publics, la commission demande que la Municipalité définisse une stratégie globale d'électrification du parc communal, notamment en lien avec les futurs remplacements de véhicules, ainsi qu'avec le développement des infrastructures de recharge.

Cette stratégie devrait également intégrer la planification et l'installation de bornes de recharge destinées au parc communal sur les différents bâtiments communaux, ainsi que, lorsque cela est pertinent, le développement de bornes de recharge publiques. L'objectif serait notamment de favoriser l'utilisation de la production photovoltaïque communale et d'optimiser l'autoconsommation de l'électricité produite par les installations solaires de la Commune.

Concernant spécifiquement le nouveau véhicule électrique, la Commission souhaite que, dans la mesure du possible, sa recharge soit effectuée au moyen de la production photovoltaïque du CTC. Il serait également souhaitable que cela soit clairement communiqué aux utilisateurs des véhicules électriques communaux, afin de favoriser autant que possible l'utilisation de l'électricité solaire produite localement.

6. Conclusion

La Commission est convaincue de la nécessité de renouveler les deux véhicules. Leur âge avancé, 22 ans pour le Reform et 25 ans pour le tracteur, les frais d'entretien déjà engagés, et la charge de travail croissante du SEEP, notamment liée à la reprise en interne de l'entretien des terrains de football, justifient cet investissement.

La Commission a apprécié le sérieux de l'analyse des besoins menée par le service en amont du choix des véhicules.

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 233'000.00 ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Pour la Commission, la rapportrice,

Sophie Rouquette Studer

